

Les différents profils de stagiaires dans les établissements du second degré à la rentrée 2019

Les fonctionnaires stagiaires affectés à temps complet dans les établissements (FSTG)

| | |
|---|--|
| Origine | <ul style="list-style-type: none"> • Les lauréates et les lauréats du concours 2019, titulaires d'un Master ou dispensés de la détention du Master, justifiant d'une expérience significative d'enseignement (expérience correspondant à 1.5 année d'expérience équivalent temps plein dans leur discipline de recrutement au cours des 3 dernières années). • Les lauréates et les lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel en 2018, affectés en qualité de fonctionnaires stagiaires à temps plein en 2018/2019 et placés en prolongation de stage en 2019/2020. |
| Statut | <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaire stagiaire (FSTG) • Affectation à temps complet dans les établissements • En totale responsabilité devant les élèves |
| Objectifs de l'année pour le stagiaire | <ul style="list-style-type: none"> • Titularisation en fin d'année (jury de titularisation) • Formation le lundi ou le vendredi, selon les disciplines, et quelques mercredis après-midi dans le cadre de séminaires en établissement pour aborder des thèmes transversaux. |
| Lieu de stage | <ul style="list-style-type: none"> • Tout établissement de l'académie où un poste a été bloqué |
| Tuteur | <ul style="list-style-type: none"> • Tutrice ou tuteur nommé par le recteur sur proposition des corps d'inspection et des chefs d'établissement • Rémunération du tuteur ou de la tutrice pour un encadrement complet d'un stagiaire : 1250 € conformément à l'arrêté du 8 septembre 2014 |
| Présence dans l'établissement | <ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi, mercredi et jeudi : stagiaires des disciplines « documentation », « EPS », « mathématiques », « SVT », « SII/technologie », « arts plastiques », « éducation musicale et chant choral », « STMS – lycée technologique », « mathématiques- sciences physiques », « STI- LP », « lettres-histoire géographie », « lettres espagnol », « biotechnologies / STMS – LP », ou mardi, mercredi, jeudi et vendredi : stagiaires des disciplines « lettres modernes », « philosophie », « allemand », « anglais », « espagnol », « histoire géographie », « SES », « économie gestion – LGT », « économie gestion – LP » • Le lundi ou le vendredi, ainsi que quelques mercredis après-midi sont réservés à la formation |

Les fonctionnaires stagiaires affectés à mi-temps dans les établissements (PSTG)

| | | |
|---|--|--|
| Origine | <ul style="list-style-type: none"> • Les lauréates et les lauréats du concours 2019 titulaires d'un M1 • Les lauréates et les lauréats du concours 2019 titulaires d'un M2 mais ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement (expérience correspondant à 1,5 année d'expérience équivalent temps plein dans la discipline de recrutement au cours des 3 dernières années). • Les lauréates et les lauréats d'un concours en 2018, affectés en qualité de fonctionnaires stagiaires en 2018/2019 (mi-temps ou temps complet) et placés en renouvellement de stage en 2019/2020 et les lauréats d'un concours 2018, affectés en qualité de fonctionnaires stagiaires en 2018/2019 (mi-temps) et placés en prolongation de stage. | |
| | Avec uniquement le M1 validé | Titulaire d'un master |
| Statut | <ul style="list-style-type: none"> • Etudiante ou étudiant inscrit en M2 • Fonctionnaire stagiaire (PSTG) • Affectation mi-temps dans les établissements • En totale responsabilité devant les élèves | <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaire stagiaire (PSTG) • Affectation à mi-temps dans les établissements • En totale responsabilité devant les élèves |
| Objectifs de l'année pour le stagiaire | <ul style="list-style-type: none"> • Valider son master (M2) • Titularisation en fin d'année (jury de titularisation) | <ul style="list-style-type: none"> • Parcours adapté de formation • Titularisation en fin d'année (jury de titularisation) |
| Lieu de stage | <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement proche si possible de l'ESPE formant au Master 2 MEEF de la discipline du stagiaire | <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement proche si possible de l'ESPE dispensant une formation dans la discipline du stagiaire |
| Tuteur | <ul style="list-style-type: none"> • Tutrice ou tuteur nommé (e) par le recteur sur proposition des corps d'inspection et des chefs d'établissement • Rémunération du tuteur ou de la tutrice pour un encadrement complet d'un stagiaire : 1250 € (conformément à l'arrêté du 8 septembre 2014) | |
| Présence dans l'établissement | <ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi, mercredi : stagiaires des disciplines « documentation », « EPS », « mathématiques », « sciences physiques et chimiques », « SVT », « SII/technologie », « Education musicale »(1) « STI- LP », « mathématiques- sciences physiques », « lettres-histoire géographie », « lettres-anglais », « lettres-espagnol », « STMS – LP »(1) • mercredi, jeudi, vendredi : stagiaires des disciplines « lettres modernes », « lettres classiques », « allemand », « anglais », « espagnol », « histoire géographie », « philosophie »(1), « SES », « CPE », « économie gestion – LGT », « économie gestion – LP » | |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • Titulaires du M1 : préparation du M2 MEEF • Titulaires du M2 : parcours de formation adapté au sein du M2 MEEF et construit en fonction de leur parcours antérieur • Pour tous quelques mercredis après-midi dans le cadre de séminaires en établissements sur des thèmes transversaux. | |

(1) : sauf, dans ces disciplines, pour les stagiaires devant valider un Master (dans ce cas informations nécessaires transmises par la DIPE en juillet)

Les étudiantes et étudiants stagiaires

Là encore deux profils d'étudiants stagiaires :

- Les étudiantes et étudiants de première année de master MEEF¹ (M1)
- Les étudiantes et étudiants de M2 MEEF qui n'ont pas été admis au concours 2019 et qui souhaitent à nouveau se présenter au concours en 2019.

| Origine | Etudiantes et étudiants de master MEEF en première année : M1 |
|---------------------------------------|---|
| Statut | <ul style="list-style-type: none"> • Etudiant • Stage d'observation et de pratique accompagnée (5 semaines) |
| Objectif de l'année pour le stagiaire | <ul style="list-style-type: none"> • Valider la première année de master MEEF • Passer le concours de recrutement (admissibilité et admission) |
| Lieu de stage | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les établissements des métropoles universitaires (Nantes, Angers, Le Mans) sont susceptibles d'accueillir ces étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée. |
| Tuteur | <ul style="list-style-type: none"> • Tuteur ou tutrice proposé(e) par le chef d'établissement qui peut solliciter les corps d'inspection • Rémunération du tuteur ou de la tutrice (indemnité de tutorat des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et d'éducation, en stage d'observation et de pratique accompagnée – SOPA : 150€ par étudiant SOPA encadré) |
| Présence dans l'établissement | <ul style="list-style-type: none"> • Les stagiaires seront présents par binôme et il pourra y avoir plusieurs binômes dans un même établissement. De manière à faciliter l'accueil dans les établissements, tous les étudiants seront présents aux mêmes dates (les dates de ces périodes de stage seront précisées ultérieurement). <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 semaine : du 14 au 18 octobre 2019 ○ 2 semaines : du 2 décembre au 13 décembre 2019 ○ 2 semaines : du 27 janvier au 7 février 2020 ou du 27 avril au 7 mai 2020². |
| Formation | <ul style="list-style-type: none"> • Cette période de stage est intégrée dans le cursus de formation des étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. A ce document est jointe la charte d'accueil des étudiants de master MEEF M1 dans les établissements. Elle précise les objectifs et les attendus du stage. |

¹ MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

² Du **27 janvier au 7 février 2020** pour les disciplines « Histoire-géographie », « Langues vivantes », « Mathématiques », « Physique-Chimie », « Documentation », « Lettres-Langues et cultures humanistes » (LLCH). Du **27 avril au 7 mai 2020** pour les disciplines « Lettres », « SVT », « DSI » (« STI – LP » et « SII-technologie »), « Mathématiques-Sciences Physiques », « éco-gestion », « CPE », « EPS ».

| | | |
|--------------------------------------|--------------------|---|
| Origine | Fiche 3 - 2 | Etudiantes et étudiants inscrits en M2 (autres que les lauréats du concours 2017) |
| Statut | | <ul style="list-style-type: none"> • Etudiant • Stage d'observation et de pratique accompagnée (stage filé le lundi ou le vendredi³ – du 4 novembre 2019 au 10 avril 2020 – complété par une période massée du 27 janvier au 7 février 2020 ou du 27 avril au 7 mai 2020⁴). |
| Lieu de stage | | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les établissements des métropoles universitaires (Nantes, Angers, Le Mans) sont susceptibles d'accueillir ces étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée. |
| Tuteur | | <ul style="list-style-type: none"> • Tuteur ou tutrice proposé(e) par le/la chef d'établissement qui peut solliciter les corps d'inspection • Rémunération du tuteur ou de la tutrice (indemnité de tutorat des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et d'éducation, en stage d'observation et de pratique accompagnée – SOPA : 300€ par étudiant SOPA encadré) |
| Présence dans l'établissement | | <ul style="list-style-type: none"> • Les stagiaires seront présents par binôme et il pourra y avoir plusieurs binômes dans un même établissement. De manière à faciliter l'accueil dans les établissements, tous les étudiant seront présents le même jour dans les établissements (jour de la semaine précisé ultérieurement) |

³ Pour les étudiants en EPS, le stage filé se déroulera le mardi, du 5 novembre 2019 au 7 avril 2020. Pour les étudiants en SES, le stage filé se déroulera le jeudi, du 7 novembre 2019 au 9 avril 2020

⁴ Du **27 janvier au 7 février 2020** pour les disciplines « Histoire-géographie », « Langues vivantes », « Mathématiques », « Physique-Chimie », « Documentation », « Lettres-Langues et cultures humanistes » (LLCH). Du **27 avril au 7 mai 2020** pour les disciplines « Lettres », « SVT », « DSI » (« STI – LP » et « SII-technologie »), « Mathématiques-Sciences Physiques », « éco-gestion », « CPE », « EPS ».

Semaine de pré-rentrée des enseignants et CPE stagiaires

| | | Fonctionnaires stagiaires (à mi-temps et à temps complet) |
|---------------------|------------|--|
| Lundi 26/08/2019 | matin | Accueil institutionnel |
| | après-midi | Travail avec les corps d'inspection |
| Mardi 27/08/2019 | journée | Travail avec les corps d'inspection |
| Mercredi 28/08/2019 | journée | Travail avec les corps d'inspection |
| Jeudi 29/08/2019 | journée | Accueil en établissement |